



Probleme avec mon propriétaire

Par **meusnier**, le 11/08/2010 à 14:21

Bonjour,

j'ai été locataire durant 5 ans, pour cause d'investissement immobilier j'ai donné a mon propriétaire mes 3 mois de préavis comme la loi l'exige.

un état des lieux a été établi par un huissier de justice et ce dernier et mon propriétaire me demande mon certificat de ramonage de chaudière à gaz .

en ont ils le droit sachant que lorsque je suis entrée dans l'appartement personne ne m'a donner ce certificat ?

J'ai appelé un plombier en entrant dans l'appartement afin de faire cet entretien donc n'es ce pas au nouveau locataire (fils du propriétaire), de faire le necessaire ,je ne vois pas pourquoi mon certificat servirait au autre gratuitement alors que j'ai toujours payer mes entretient même si s'est le fils du propriétaire j'estime que les lois sont les mêmes pour tous le monde

et j'ai une dexième question

voilà mon propriétaire a fait le choix de faire réalisé l'état des lieux par un huissier et pas par le notaire ou nous avions signé le bail locatif.

aujourd'hui il me réclame la moitié de la facture dû à l'huissier soit environ 175.00 € suis je obligé de régler cette somme sachant qu'on ne m'a pas demander mon avis sur ce sujet.

avec mes remerciements anticipés

Par **fabienne034**, le 11/08/2010 à 14:50

le constat d'huissier n'est obligatoire qu'en cas de désaccord entre les 2

pour le ramonage c'est une fois par an mais vous avez le droit de le faire vous même sauf si le bail s'y oppose formellement

pour tout savoir sur le bail d'habitation:

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>